



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2022-2023

Nom de la MRC : MRC de Caniapiscau
Personne-ressource : Jimmy Morneau
Titre : Directeur général et secrétaire-trésorier

Adresse (n° et rue) : 100, rue Le Carrefour, case postale 2025
Municipalité : Fermont (Québec)
Code postal : G0G 1J0
Numéro de téléphone : 418-287-5339
Courrier électronique : jmorneau@caniapiscau.ca

La MRC de Caniapiscau doit affecter la partie du fonds que lui délègue le **MINISTRE** au financement de toutes mesures de développement local et régional que prend la MRC dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité.

La MRC de Caniapiscau détermine donc de façon générale et non limitative les priorités d'intervention suivantes :

1. La réalisation des mandats de la MRC concernant la planification de l'aménagement et du développement de notre territoire.
2. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de service concernant différents domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autres.
3. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ainsi qu'au développement touristique de notre territoire.
4. L'entraide, la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer le milieu de vie notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental, de loisirs ou autres.
5. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional, entres autres, avec des ministères ou organismes du gouvernement ainsi que d'autres partenaires potentiels.
6. Le soutien au développement rural sur tout le territoire de la MRC de Caniapiscau.



DESCRIPTIONS SOMMAIRES DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE CANIAPISCAU CORRESPONDANT AUX AFFECTATIONS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La description des priorités d'intervention suivantes est non limitative et suggestive. Les éléments indiqués dans chaque priorité ne sont que des exemples de ce qui pourrait éventuellement être traité pour chaque priorité.

1. La réalisation des mandats de la MRC concernant la planification de l'aménagement et du développement de notre territoire

De façon non limitative, cette priorité se déploiera sur les éléments suivants :

- Révision du Schéma d'aménagement et de développement du territoire et poursuite des actions relatives à la mise à jour de la réglementation des municipalités et des territoires non organisés (TNO);
- Mise en place et suivi du rôle d'évaluation sur les territoires non organisés de la MRC de Caniapiscau;
- Conformité et standardisation de la réglementation municipale des villes du territoire incluant les TNO avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé du territoire;
- Participation aux tables ministérielles et régionales concernant la planification de l'aménagement du territoire et le développement du territoire : aires protégées, environnement, comité de gestion de la réserve de biodiversité Monts Groulx-Uapishka, route 389, protection des ressources, utilisation du territoire, BAPE, etc.;
- Protection et accès aux territoires de villégiature et à la qualité de vie des villégiateurs;
- Création et suivi du Plan de gestion des milieux humides et hydriques;
- Suivi et révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Démarches de gestions et de protection du milieu.

2. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de service concernant différents domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autres

De façon non limitative, cette priorité se déploiera sur les éléments suivants :

- Entente, soutien et expertise pour la gestion de l'aménagement et l'urbanisme;
- Soutien, expertise et partage de service aux villes du territoire, entre autres, pour l'utilisation du territoire et l'urbanisme, le tourisme local, le domaine culturel, social, l'environnement ou autres;
- Soutien à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles et sa révision;
- Soutien et partage d'expertise pour tous les services municipaux (urbanisme, cartographie, services techniques, incendie, loisirs et culture, tourisme, etc.);
- Soutien aux projets de développement local et régional.

3. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ainsi qu'au développement touristique de notre territoire

De façon non limitative, cette priorité se déploiera sur les éléments suivants :

- Aider et conseiller les promoteurs et entrepreneurs dans la réalisation de leur projet (plan d'affaires, études, références);
- Accompagner le développement des entreprises privées et d'économie sociale;
- Encourager, selon les ressources disponibles, des initiatives d'accompagnement (parrainage, mentorat, coaching, concours à l'entrepreneuriat);
- Encourager, sensibiliser et soutenir les entreprises à prendre un virage numérique (vente en ligne, site web, etc.);
- Encourager une diversification économique par le développement de nouveaux créneaux;
- Encourager, organiser et être promoteur de formation en entrepreneuriat;
- Collaborer à l'organisation d'activités informatives et de consultation en développement local;
- Offrir et assurer la gestion des fonds d'investissement tels que le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) et autres fonds disponibles pour soutenir les entreprises;
- Sensibiliser et inciter les propriétaires d'entreprises à une démarche de relève;
- Sensibiliser et inciter les entreprises sous-traitantes à s'installer dans notre milieu;
- Soutenir, stimuler et favoriser le développement d'un parc industriel;
- Stimuler l'entrepreneuriat jeunesse/étudiant;
- Offrir des informations à caractère économique relatives au milieu sur les plateformes disponibles;
- Soutenir, stimuler et favoriser l'économie touristique;
- Développer et promouvoir l'offre touristique dans Caniapiscau;
- Soutenir les organismes qui ont pour mandat le développement économique ou autre relié aux enjeux des entrepreneurs (ex : problématique de logement, le transport, etc.)
- Toutes mobilisations en regard à l'objectif principal de la priorité d'intervention y afférent.

4. L'entraide, la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer le milieu de vie notamment dans les domaines social, culturel, touristique, économique, environnemental, de loisirs ou autres

De façon non limitative :

- Participer à des actions concertées et de mobilisation afin de faire valoir les besoins spécifiques du milieu ainsi qu'à l'égard des enjeux régionaux pour améliorer la qualité de vie et l'économie locale;
- Stimuler et soutenir financièrement ou en service d'accompagnement les organismes et le milieu pour favoriser l'émergence et la réalisation de leurs activités et projets structurants visant à :
 - ✓ Raffermer et améliorer le tissu social et le bénévolat;
 - ✓ Améliorer, développer et favoriser le sentiment d'appartenance de la communauté;
 - ✓ Mettre en valeur le territoire;



- ✓ Soutenir les jeunes ainsi que les familles et favoriser leur implication dans le milieu;
- ✓ Enrichir le cadre de vie par le soutien aux projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;
- Soutenir, représenter et intervenir pour différentes demandes et projets au regard des besoins de notre région et conséquemment aux développements et impacts reliés au Plan Nord :
 - ✓ Défendre, soutenir et participer aux projets des villes et organismes impactés en regard au développement minier;
 - ✓ Soutenir et favoriser l'acceptabilité sociale des projets;
 - ✓ Favoriser et soutenir le milieu dans des projets de revitalisation d'espaces affectés;
 - ✓ Amélioration des infrastructures d'accueil aux citoyens et toutes mesures d'entraide de nature publique, touristique ou communautaire en regard au Plan Nord et au développement minier;
 - ✓ Toutes mesures d'aide aux projets valorisant le développement en regard au Plan Nord et à la Société du Plan Nord.
- Collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité aux services;
- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés;
- Favoriser la mise en œuvre de toutes autres mesures d'entraide, de soutien aux organismes et aux citoyens relativement à l'amélioration de la qualité de vie du milieu local et régional ainsi que toutes formes d'ententes, de partenariats et de mobilisations de nature locale et régionale sur le territoire incluant, entre autres, la région de la Côte-Nord.

5. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional, entres autres, avec des ministères ou organismes du gouvernement ainsi que d'autres partenaires potentiels

De façon non limitative :

- Participer aux échanges, aux mobilisations et projets, avec ou sans les autres MRC, s'il y a lieu incluant la mise en place d'ententes et pouvant combler certains besoins dans les domaines suivants (besoins de la MRC) :
 - ✓ Santé et services sociaux;
 - ✓ Sports et loisirs;
 - ✓ Transport;
 - ✓ Environnement;
 - ✓ Énergie;
 - ✓ Alimentation et les saines habitudes de vie;
 - ✓ Développement économique et social;



- ✓ Affaires municipales;
 - ✓ Déplacements hors MRC (sports et loisirs, culture, économie, éducation, santé, etc.);
 - ✓ Organisation régionale (Assemblée des MRC de la Côte-Nord ou autres);
 - ✓ Culture;
 - ✓ Social;
 - ✓ Habitation;
 - ✓ Tourisme;
 - ✓ Emploi-Québec (offre de services d'aide à l'emploi, soutien au travail autonome);
 - ✓ Développement nordique et Plan Nord (Société du Plan Nord, etc.);
 - ✓ Rétention et attraction de la main-d'œuvre;
 - ✓ Autres.
- Collaborer et participer à toutes formes de concertations, de mobilisations ou autres éléments de nature régionale et/ou provinciale qui pourrait inclure la participation de d'autres MRC (Assemblée des MRC de la Côte-Nord ou son équivalent, FQM, etc.).

6. Le soutien au développement rural sur tout le territoire de la MRC de Caniapiscau

La MRC de Caniapiscau définit son territoire rural comme étant la totalité de son territoire.

De façon non limitative, cette priorité se déploiera sur les éléments suivants :

- Soutenir les organismes, stimuler et favoriser l'émergence et la réalisation de projets en lien avec la priorité d'intervention;
- Participer à des actions concertées et de mobilisation afin de faire valoir les besoins spécifiques du milieu et ainsi améliorer la qualité de vie;
- Favoriser et soutenir le milieu afin de raffermir et améliorer le tissu social et le bénévolat;
- Soutenir financièrement ou en service d'accompagnement les organismes dans la réalisation de leurs activités et projets;
- Développement du sentiment d'appartenance;
- Dynamiser le milieu;
- Soutenir les jeunes et les familles afin de favoriser leur implication dans le milieu;
- Enrichir le cadre de vie par le soutien aux projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;
- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés;
- Mise en valeur du territoire.